

Cayenne, le 03/04/2025

Direction de la santé publique
Service santé-environnement

Affaire suivie par : Ernest BOURGEOIS
Tél. : 05 94 25 72 23
<mailto:ernest.bourgeois@ars.sante.fr>

PJ :

Le directeur général de l'ARS Guyane

à

Monsieur le Directeur Général des Territoires et de la
Mer de Guyane
PCE/AE
CS 76003
97306 Cayenne Cedex

Objet : Aménagement de la parcelle AK 1506 en base vie et plateforme de stockage sur la commune de
Saint Laurent du Maroni – Avis de l'Autorité environnementale

Vos Réf. : courriel du 20 février 2025

Nos Réf. : D25-00180

Par courriel du 20 février 2025, vous sollicitez la contribution de l'agence régionale de sante Guyane sur un projet de régularisation d'une plateforme de stockage, sur la commune de Saint Laurent du Maroni, porté par Monsieur FOUCHER à Saint Laurent du Maroni.

Après examen du dossier et vu que le projet est raccordé au réseau d'eau public, j'ai l'honneur de vous informer que j'émet **un avis favorable à ce projet**

Po/Le directeur général,

Responsable Santé Environnement

Adrien ORTELLI